

## Procès-Verbal

### Séance du 14 Mars 2024

L'an 2024 le 14 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de GODEFROY Jean-Louis, Maire.

**Présents :** M. GODEFROY Jean-Louis, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, ICORD Fabienne, MAHAUT Catherine, POULET Françoise, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : MARAIS Mathieu, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROBATEL Loïc, SAUGERON Ulrich

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M. ROLLAND Eric à Mme HAUDRECHY Julie

**Excusé(s) :** Mme LEBORGNE Annie

**Absent(s) :** M. LESNIAK Ladislas

#### Approbation du PV de la séance précédente

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le PV de la séance précédente  
(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

#### Convention avec Energie Eure-et-Loir pour l'amélioration énergétique des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle, comme évoqué lors du conseil municipal du 07 décembre 2023, que le remplacement d'une partie de l'éclairage public est un des projets travaux 2024. Il s'agit de remplacer les points lumineux énergivores au profit de lanternes Led.

Ces travaux sont prévus au Lieu-dit Le Plessis concernant 10 luminaires pour un coût total HT de 5000 euros.

Coût du projet HT	Participation Energie Eure-et-Loir 40%	Participation commune 60%
5 000 €	2 000 €	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec Energie Eure-et-Loir pour l'amélioration énergétique des installations d'éclairage public au lieu dit Le Plessis  
(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

## **Convention avec Eure-et-Loir Ingénierie pour une mission de maîtrise d'œuvre de travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle également qu'il avait été évoqué au conseil municipal du 07 décembre 2023, la prévision de sept chantiers de travaux de voirie pour 2024, en concertation avec ELI.

Il s'agit de la Tourillière, le Bois Normand, la mare de Baine, le Canada, la Noé, les Sablonnières 2 et la route de la Grange.

Le montant estimé par ELI s'élève à 39 587 euros HT.

La convention pour la maîtrise d'œuvre n'est pas renouvelée tacitement car elle correspond à des chantiers nommés.

Monsieur le Maire propose de faire de nouveau appel à ELI pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie.

Chaque nouveau projet nécessite la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec ELI pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2024.

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

## **Instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat**

Monsieur le Maire explique que le versement de cette prime est facultatif dans la fonction publique territoriale. C'est à l'assemblée délibérante de l'instituer par délibération après avis du CST (Comité Social Territorial).

L'avis du CST est favorable. Cette prime répond à une grille et des critères d'attribution précis, et ne sera versée qu'en une fois avant le 30 juin 2024. Elle est proratisée en fonction de la durée hebdomadaire de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité l'instauration de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

## **Suppression d'un poste d'ATSEM à 16h hebdo et suppression d'un poste d'adjoint technique à 15h hebdo en vue de la création d'un poste d'ATSEM à 31h hebdo**

Monsieur le Maire indique qu'actuellement Madame Jennifer GIRARD, occupe deux postes sur deux contrats différents :

Un poste d'ATSEM à 16h hebdomadaires et un poste d'agent d'entretien à 15h hebdomadaires à l'école. Pour simplifier la situation administrative de Madame GIRARD, il serait préférable de créer un poste unique d'ATSEM à 31h hebdomadaires. L'avis du CST a été rendu favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la suppression du poste d'ATSEM à 16h hebdomadaires ainsi que la suppression du poste d'agent d'entretien à 15h hebdomadaires pour la création d'un poste unique d'ATSEM à 31h hebdomadaires.

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### **Modification de la délibération instaurant le RIFSEEP**

Monsieur le Maire rappelle que le RIFSEEP est le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Instauré sur la commune en 2019 il supprime toutes les anciennes primes au profit d'un régime indemnitaire unique.

Il est divisé en deux parties : une prime mensuelle (IFSE) qui est propre au poste et proratisée en fonction du temps de travail, et une prime annuelle (CIA) qui attribuée en fonction de l'entretien professionnel annuel.

Actuellement, les montants plafonds de la part CIA sont les suivants :

Groupe 1	Secrétaire de mairie	800 euros
Groupe 2	Agents d'exécution	500 euros

Les montants du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale ne peuvent dépasser ceux de la fonction publique d'Etat.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de modifier les montants plafonds comme suit :

Groupe 1	Secrétaire de mairie	1 260 euros
Groupe 2	Agents d'exécution	1 200 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE à l'unanimité l'augmentation des montants plafonds de la part CIA concernant le RIFSEEP.

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

**Création d'un poste d'adjoint technique à 25h hebdo pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe le conseil du départ en retraite de Monsieur VANDER BAUWEDE prévu fin novembre.

Monsieur le Maire indique que deux candidats à son remplacement ont été reçus en mairie.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Poulet qui a en charge la gestion du personnel technique.

Monsieur Poulet explique qu'un des candidats, Monsieur Machado, a retenu leur attention. Deux entretiens ont été réalisés.

Monsieur Poulet indique que l'embauche de cette personne aura lieu avant le départ de Monsieur VANDER BAUWEDE pour effectuer un binôme et former cette nouvelle personne au métier et à la commune. Monsieur Machado n'étant pas disponible avant fin avril, son embauche est prévu au 1er mai 2024.

Monsieur Poulet explique que dans un premier temps il lui est proposé de travailler aux mêmes horaires que Monsieur VANDER BAUWEDE, en ajoutant le vendredi matin seul.

Au fur et à mesure, il faudra que Monsieur Machado "manage" son collègue adjoint technique et sa durée hebdomadaire de service sera allongée afin de remplir les créneaux du lundi et du mercredi matin. Il restera néanmoins à temps non complet.

Monsieur Poulet précise qu'en accord avec Monsieur le Maire et Monsieur Machado il a été convenu une modulation des heures au même titre que l'annualisation des agents de l'école. En ce sens que, en hiver lorsque le travail extérieur se fait rare, les semaines seront moins longues, et en période estivale lorsque la charge de travail est importante, les semaines seront plus chargées.

Dans un premier temps, Monsieur Poulet informe que cet agent sera en contrat à durée déterminée.

Monsieur le Maire demande donc l'avis du conseil quant à la création d'un poste d'adjoint technique à 25h hebdomadaires pour exercer les missions décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à 25h hebdomadaires pour l'entretien des espaces verts et bâtiments communaux

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

**Présentation du projet de budget primitif 2024**

Monsieur le Maire indique que la Préfecture impose de présenter le projet de budget primitif aux élus au moins 12 jours avant le vote du BP.

Monsieur le Maire distribue à chaque élu une pochette contenant le projet de BP en dépenses et en recettes ainsi que l'affectation des résultats. Monsieur le Maire invite les élus à prendre connaissance des documents et à poser leurs questions en mairie en amont du prochain conseil municipal.

### **Demande de subventions des associations extérieures**

Monsieur le Maire fait lecture des différentes demandes de subventions reçues :

Vu la demande de l'association de Tennis de table de Brezolles,

Vu la demande de l'association Chemins d'enfance,

Vu la demande de l'association Ecole des Roseaux,

Vu la demande du CFAIE,

Vu la demande de l'Immaculée de Damville,

Vu la demande des Restos du coeur,

Vu la demande du comité 28 Prévention routière,

Vu la demande de l'AFSEP,

Vu la demande de SADS domicile,

Vu la demande du centre de danse Thèmes et Variations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association des Restos du coeur.

(pour : 12 ; contre : 0 ; abstention : 0)

### **Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire informe qu'après rendez-vous avec le Conseil Départemental, il nous a été conseillé d'investir dans la rénovation complète de la salle afin de bénéficier du fonds de concours. Monsieur Poulet ajoute que d'autres devis sont prévus pour la pompe à chaleur
- Monsieur le Maire rappelle la date d'inauguration de la mairie, qui aura lieu le samedi 27 avril à 11h. Le traiteur retenu par la commission fêtes et cérémonies est La Ferme du Louviers.

- Monsieur le Maire présente le nouveau bureau du Comité des Fêtes et annonce les dates des manifestations prévues pour 2024.
- Monsieur le Maire annonce que l'Agglo demande aux communes de délibérer sur les zones d'accélération, intermédiaires ou d'exclusion des énergies renouvelables. Au préalable, il faut informer les habitants de la cartographie proposée et recueillir leurs avis à ce sujet. Monsieur le Maire présente les cartes aux élus et ajoute que, concernant le projet éolien les zones ciblées sont des forêts. Monsieur le Maire propose de faire la consultation publique et de voter ce sujet au prochain conseil municipal.
- Monsieur Raimbaux annonce que les associations de la commune se sont réunies pour organiser une journée de ramassage des déchets le samedi 04 mai. Madame Poulet demande qu'on lui envoie l'affiche par mail afin de l'insérer dans le bulletin mensuel.

Fin de séance : 21h20